

PLU Modification N°2 et N°3

Suite au transfert de la compétence relative à "la gestion et à l'élaboration des documents d'urbanisme" des communes à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1er janvier 2018, la ville d'Aubagne a sollicité le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile afin qu'il engage d'eux procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme d'Aubagne.

Ces deux procédures d'évolution ont pour vocation d'adapter le document d'urbanisme aux projets actuels de la ville, et de répondre aux enjeux locaux en cours.

Ainsi, **une modification n°2 ainsi qu'une modification n° 3 du PLU ont été engagées par arrêtés de la Présidente de la Métropole, Martine Vassal, en date du 29 janvier 2019.**

- › **La modification n°2** a pour objet des évolutions d'ordre général (adaptation du règlement écrit de certaines zones, mise à jour des éléments cartographiques du PLU (Emplacements réservés etc...))
- › **La modification n°3** a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone à vocation économique "AU" du secteur de Camp de Sarlier.

La procédure de modification n°2

- › [Arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique](#)
- › [Avis d'enquête publique](#)
- › [Approbation modification n°2](#)
- › [Rapport de présentation](#)
- › [Règlement de base](#)
- › [Note R.123-8](#)
- › [Règlement graphique - Approbation](#)
- › [Règlement graphique incendie - Approbation](#)
- › [Règlement graphique inondation - Approbation](#)

La procédure de modification n°3

- › [Arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique](#)
- › [Avis d'enquête publique](#)
- › [Approbation modification n°3](#)
- › [Règlement de base](#)
- › [Note R.123-8](#)
- › [Notice](#)
- › [Règlement graphique - Approbation](#)
- › [Règlement graphique incendie - Approbation](#)
- › [Règlement graphique inondation - Approbation](#)
- › [Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur](#)
- › [Avis des personnes publiques associées](#)
- › [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- › [Pièces administratives](#)
- › [Zonage avant/après](#)